



MAIRIE
DE
CAIRANNE
84290

TÉL. : 04 90 30 82 12
FAX : 04 90 30 73 86

CAIRANNE, LE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 08 avril 2021 à 20 H.00, salle polyvalente. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : Mme. De LEEUW Cathelijn à Mme Evelyne VILELA – M. Laurent BRUSSET à M. Jean-Jacques BEAUMET.

Excusés : Stéphane CHARANCON ET Aurélien DE QUILLACQ

Mme Audrey Armand est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Monsieur le maire explique à ses collègues que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Le projet de loi de finances 2021 poursuit la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat. Après avoir supprimé définitivement la taxe d'habitation sur les résidences principales des foyers les plus modestes en 2020, la réforme se poursuit en 2021. Ce sera au tour des foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale de bénéficier d'un dégrèvement de 30%.

En 2022, cette réduction atteindra 65%. En 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée.

M le maire précise que nous avons les bases d'imposition prévisionnelles qui ont baissé de 12.38 % ; les parts communales et départementales de taxes foncières sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB, qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

La municipalité souhaite poursuivre ses efforts et ne désire pas augmenter les taux des impôts communaux afin de préserver le pouvoir d'achat des Cairannais. Aussi, les taux relevant de la commune et sur lesquels il est proposé de se prononcer sont les suivants :

Taxes foncières (bâti) 23.09 % - Taxes foncières (non bâti) 37.98 % . Adopté à l'unanimité des membres présents.

2. VOTE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

C'est Monsieur Christophe LECLERC qui présente au Conseil, les divers dossiers de demande d'aide financière des associations qui en ont fait la demande.

Après avoir pris connaissance des demandes présentées par les associations le conseil fixe le montant des subventions comme ci-après :

NOM	SUBVENTION
ACCAD	500.00 €
APE (parents d'élèves)	500.00 €
BIBLIOTHEQUE "LIRE"	2 000.00 €
ARCAZIC	300.00 €
CAIRAJEUNES	500.00 €
CAIRA MECA SPORT (VBV)	300.00 €
CAIRANGYM	800.00 €
CAIRANNE & SON VIEUX VILLAGE	1 500.00 €
CLUB DE LA 3 ^{ème} . ETAPE	300.00 €
DDEN	50.00 €
JAZZ DANS LES VIGNES	2 300.00 €
KARATE	350.00 €
PAS (loisirs éducatifs et physiques adaptés)	400.00 €
SANKA ET QORBISCO	800.00 €
SOCIETE DE CHASSE	500.00 €
LES CIGALES EN BALADE	600.00 €
POUR UN TOTAL DE	12 200.00 €

Adopté à 12 voix et une abstention M. Christophe. LECLERC, président de CAIRA MECA SPORT qui ne peut de ce fait prendre part au vote.

3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020:

C'est Mme Evelyne VILELA qui présente les comptes administratifs 2020. M. le Maire indique, que comme il se doit, il ne prendra pas part au vote de ces divers budgets et quittera la salle au moment du vote.

Mme . Evelyne VILELA présente tout d'abord le compte administratif principal qui laisse apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement.....	757 441.31 €
Recettes de Fonctionnement.....	1 129 959.89 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit +104 296.29)	
Résultat de clôture	+ 476 814.87 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement.....	569 696.59 €
Recettes d'investissement	753 605.45 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit -512 825.04)	
Besoin de financement	- 328 916.18
Résultat définitif.....	+ 147 898.69 €

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT :**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement.....	69 351.71 €
Recettes de fonctionnement.....	65 295.68 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit + 34 953.76°)	
Résultat de clôture	+ 30 897.73 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement.....	29 741.22 €
Recettes d'investissement	25 850.00 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit + 32 827.14)	
Résultat de clôture	+ 28 935.92 €

RESULTATS DEFINITIFS..... + 59 833.65 € d'excédent global

Monsieur le Maire quitte la salle, et c'est Mme Evelyne VILELA 1^{ERE} adjointe, qui fait procéder au vote des deux Comptes Administratifs 2020.

Les deux comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents..

4. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020 :

M. le Maire demande à ses collègues de délibérer sur les comptes de gestion de l'exercice 2020, concernant les budgets de la Commune, et de l'assainissement. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conformes aux écritures de notre comptabilité administrative, les deux comptes de gestion dressés par le comptable de la trésorerie sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur confiance et leur approbation unanime.

5. AFFECTATION DES RESULTATS :

Concernant les deux comptes administratifs, il convient d'affecter les résultats aux budgets primitifs 2021.

A. BUDGET M14 (Commune) :

EXCEDENT DE RECETTES 2020..... + 476 814.87 €

AFFECTATION :

328 916.18 € : affectés au financement des dépenses d'investissement (art. 1068) du BP 2020.

147 898.69 € : repris en recette de fonctionnement (art.002) du BP 2020

BUDGET M49 (Assainissement) :

EXCEDENT GLOBAL2020..... 59 833.65

AFFECTATION :

30 897.73 € : repris en recette de fonctionnement (art.002) du BP 2021.

28 935.92 € : repris en recettes d'investissement (art.001) du BP 2021

Affectations approuvées à l'unanimité des membres présents.

6. BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE :

M. le Maire fait une présentation détaillée des dépenses et recettes prévues pour 2021 qui s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement 1 222 169.69 €
En section d'investissement..... 2 666 285.87 €

INVESTISSEMENT :

Principales recettes inscrites au budget :

Virement section fonctionnement.....	452 059.00
DETR 2019-2020 -2021	191 000.00
Taxe aménagement.....	10 000.00
FCTVA.....	62 001.00
Frais liés à la réalisation de doc.urbanismes	10 200.00
Subvention département	108 000.00
Avance bancaire	280 000.00

Principales dépenses inscrites au budget :

Dépenses imprévues	37 000.00
Remboursement emprunts	48 700.00
Frais études PLU	20 000.00
Opération façade	20 000.00
Travaux cimetièrre ancien.....	20 000.00
Réorganisation des chemins.....	10 000.00
Poteaux incendie	5 000.00
Acquisition petits matériels.....	10 000.00
Installation vidéoprotection.....	15 000.00
Illuminations	10 000.00
Climatisation cantine	5 500.00
Acquisition manuels scolaires.....	2 000.00
Acquisition jeux enfants	2 500.00

Aménagement place Gal de Gaulle	105 000.00
Maison des vins et musée de la romanité.....	395 000.00
Façade château d'eau	10 000.00
Eclairage public.....	43 000.00
Aménagement rond-point	58 000.00
Aménagement halle	140 500.00
Aménagement vieux village.....	10 000.00
Eclairage des remparts en led.....	20 000.00
Installation radars pédagogiques	3 000.00
Voirie communale	70 000.00
Aménagement skate park.....	25 000.00

Présentation faite et explications données, M. le Maire procède au vote. Le budget primitif 2021 de la Commune est adopté à l'unanimité des membres présents

BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT :

Le budget assainissement s'équilibre de la manière suivante :

En section exploitation	89 414 73.00
En section investissement	76 180 65.00

Présentation faite le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. DIVISION FONCIERE POUR L'EMPRISE NECESSAIRE A LA REALISATION DU CARREFOUR ET VENTE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL A TITRE GRACIEUX

M. le Maire explique au conseil que les conjoints TEYSSIER/CHARANCON ont cédé au titre d'échange, la parcelle AX n° 122 lieu-dit "La Béraude" pour une surface de 04 ares et 56 ca au prix de 3 650 €, cette division résultant d'un document d'arpentage dressé par le cabinet Bétard. En contre partie, la Commune de Cairanne cède aux Conjointes TEYSSIER/CHARANCON la parcelle de terre cadastrée AX n° 124 lieu-dit "La Béraude" pour une surface de 92 ca au prix de 150 €.

En conséquence, le présent échange sera supporté par la commune de Cairanne pour une soulte de 3 500 €.

Monsieur le Maire précise que tous les droits et émoluments du présent acte seront supportés et acquittés par la Commune.

Monsieur le Maire précise que la Commune cède au Département, à titre gratuit, les emprises nécessaires à la réalisation du carrefour et à la poursuite du projet. Adopté à l'unanimité des membres présents.

8. RENOUELEMENT CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES

M. le Maire explique à ses collègues que le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui 118 collectivités et établissements publics, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire. . Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES IHTS

M.le Maire explique à l'assemblée qu'afin de satisfaire aux obligations de contrôles dévolues au comptable public, il y a lieu de rapporter et de remplacer les délibérations prises en date du 08/10/2002 et du 04/11/2002 concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires de certains agents. . Adopté à l'unanimité des membres présents.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22 H.15

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CAIRANNE' at the top and 'VAUCLUSE' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a figure.

La Secrétaire,

M^{me} Ardeley Armand



A blue ink signature of the Secretary, appearing to read 'Armand'.